



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 11 octobre 2023

Date de la convocation :
04 octobre 2023

Membres	19
Présents	14
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16

L'an deux mil vingt-trois, le **onze octobre** à **vingt** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membres excusés : Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Philippe CECCONI.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Nathalie BEAUFILS a donné pouvoir à Madame Angélique DUFRESNE.

Membre absent : Madame Laurence VENNEVIER

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-06-028

5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe qu'en application de la loi Matras du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 en date du 29 juillet 2022 appelle chaque collectivité à désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal. Ce texte modifie le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.731-1 et D.731-14.

Le correspondant incendie et secours a pour missions essentielles de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de la commune.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

Transmis en Préfecture le	12/10/2023
Reçu en Préfecture le	12/10/2023
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20231011-2023-06-028-DE	
Publication électronique le	12/10/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Thibault Gilles comme correspondant défense et incendie.

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT



Publication électronique le 12 octobre 2023

